Compte rendu du conseil du 17 décembre 2014

Sont présents: Monsieur Gérard Leguay ; Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Antoinette Graff, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Madame Marie Luce Bon, Monsieur Jean Michel Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard.
Absent Excusé : Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard), Madame Sandrine Renault (Procuration à Monsieur Christophe Leloup),
Madame Michèle Baudoin est élue secrétaire de séance

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 novembre 2014

1- **Délégation de service public- Service de l'eau- Proposition d'avenant**

Le maire expose les objectifs de ce projet d'avenant avec les coûts comme suit :

- La mise en place d'un outil permettant l'accès en continu aux données de fonctionnement des installations, interventions et cartographie. (coût 0, 0191 €/m 3)
- L'application des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux augmentations anormales de consommation causées par les fuites après compteur (coût 0, 0049 €/m 3)
- Les obligations relatives à la nouvelle réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux (coût 0, 0191 €/m 3)
- L'adaptation de la formule d'actualisation des prix (coût néant)
- La réalisation d'une modélisation informatique du réseau, avec une mise à jour des volumes consommés (coût 0, 0191 €/m 3) ou la réalisation d'un diagnostic complet de modélisation sans mise à jour (devis de 18 950 € HT).

  Sur le dernier point, le maire propose d'opter pour la prestation unique sur devis et de ne pas l'inclure dans la part délégataire. Il ajoute que le délégataire avait souhaité également inclure dans cet avenant une participation financière pour compenser la baisse des volumes, car le contrat prévoit un volume consommé de 210 000 m3, alors que le volume consommé est de 177 995 m3 en 2013 soit - 15.24 %. Toutefois, le contrat prévoit que cette baisse de volume ne pourra être compensée financièrement par la commune qu'à partir de 30 % .

Le maire indique que les incidences financières de cet avenant seront supportées par le budget annexe eau et assainissement et n'auront pas d'impact sur le tarif de l'eau aux abonnés. Le conseil approuve à l'unanimité les 4 premiers points et opte pour la réalisation d'une modélisation du réseau sur devis. A compter du 1er janvier 2015, la part délégataire passe de 0.3319 à 0.3750 (en valeur de base 2011)

2- **Service de l'eau- part communale**

Suite à la décision du conseil municipal d'augmenter la part du délégataire, et afin de ne pas augmenter la facture de l'usager, le maire propose au conseil municipal de réduire d'autant la part communale qui est actuellement de 0.5133 € par m3. La part communale sera donc de 0.4702 à compter du 1er janvier 2015.

3- **Maîtrise d'œuvre - Foyer communal**

La mairie informe le conseil que la commission d'appel d'offre a étudié les 16 candidatures reçues suite à la communication du dossier de consultation des entreprises. Conformément au règlement de consultation, la commission a auditionné les 3 premiers cabinets d'architecte classés selon les critères spécifiés dans le règlement.

A l'issue de ces auditions, le choix de la commission d'appel d'offres est le Cabinet d'architectes BAU, classé comme le mieux disant et pour un montant d'honoraires de 108 000 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition. Monsieur Leloup ajoute qu'il serait souhaitable, à l'avenir, d'introduire dans le règlement de consultation des critères sociaux et environnementaux.

4- **Enquête publique - Projet éolien**

Le conseil approuve à la majorité (l'opposition vote contre et Monsieur Duchamp s'abstient) le projet d'installation d'un parc éolien « entre Tille et Venelle ».Monsieur Leloup regrette le manque de communication et d'information sur le sujet.

5- **Informations diverses et questions des conseillers**

Monsieur Leloup souhaite avoir des informations concernant les démarches d'acquisition de terrain auprès de particuliers. Monsieur le maire confirme que ces démarches ont été entreprises suite à la mise en vente de places de parking dans le centre de Selongey car l'étroitesse des rues rend difficile le stationnement. Il indique également que la mise en place d'un plan de circulation dans le vieux bourg devenant de plus en plus urgent est en cours d'élaboration.

Le maire informe le conseil qu'un nouveau médecin devrait s'installer en début d'année à Selongey.

La séance est levée à 19h45

La secrétaire de séance

Michèle Baudoin

MAIRIE de SELONGEY 21260 (Côte d'Or)

Le Maire

Gérard Leguay